

COVID-19 : LE DEPARTEMENT EN APPUI DE LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Suite à l'annonce faite par le Président de la République de ne plus accueillir les élèves dans les établissements scolaires à compter du lundi 16 mars 2020, **le Président du Conseil départemental de l'Aisne, Nicolas FRICOTEAUX, a pris les décisions suivantes :**

- En collaboration étroite avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, les locaux des collèges demeureront ouverts aux agents de l'éducation nationale et de la collectivité ainsi qu'aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, pompiers, force de l'ordre...). Les professeurs pourront bénéficier des équipements informatiques de l'établissement, **l'Espace Numérique de Travail (ENT) est disponible et fonctionnel dans tous les collèges du département et permettra d'assurer la continuité pédagogique.**

En complément, un connecteur a été installé permettant d'organiser des classes virtuelles grâce à la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » proposée par les services de l'éducation nationale.

- La **généralisation de l'ENT sera déployée pour toutes les écoles primaires qui n'en disposent pas encore.** Ce qui permettra à tous les enseignants du 1^{er} degré de proposer également des modules d'enseignement à distance aux élèves axonais.
- Les agents du Département mettront à profit l'absence des élèves pour **effectuer des travaux de maintenance et de désinfection des locaux.**
- Les **denrées alimentaires périssables non utilisées** du fait de l'absence des élèves, **seront distribuées aux centres hospitaliers, aux EHPAD, et aux associations caritatives.**